

Quelques livres de viande gâchées

Affaire **Marcel Morice**, Franconville, Cour d'assises de Seine et Oise,

29 Novembre 1929.



*C'est dans cette rue de Franconville
que Marcel Morice assassina une vieille cliente pour une misère.
(Collection de l'auteur.)*

«Tiens ? Les fenêtres sont ouvertes chez Mme Darlan, songe Mme Jourdain en rentrant dans le jardin. C'est égal, cela ne lui ressemble pas de ne pas venir déjeuner. »

Après quelques mètres supplémentaires, elle avise un paquet abandonné sur le paillason. « Mais qu'est ce que ... Mais c'est le pain! Ah ça, il est 16h30 passés ! Elle n'est même pas sortie le récupérer ? » Sans prendre le temps d'aller tambouriner en vain à la porte – elle pressent déjà le pire – Mme Jourdain va chercher un voisin et ami, Mr Dugal, lequel arrive sur place avec son fils Henri, un adolescent de 14 ans. Quelques appels et quelques coups contre la porte verrouillée plus tard, Mr Dugal charge son rejeton de rentrer par une des fenêtres. Le garçon se précipite, grimpe et pénètre dans l'appartement. Un cri d'effroi retentit. Quand la porte s'ouvre, Henri a le visage décomposé par la peur et l'horreur : « Elle est morte, elle est morte ... »

Ainsi est découvert le dimanche 21 avril 1929, dans son logis de Franconville, le corps de la veuve Adèle Darlan, une septuagénaire sans histoires dont le crâne a été fracassé avec une telle force que son dentier a jailli hors de sa bouche et se trouve à 2 mètres du corps !!!

Paisiblement dissimulée à l'ombre de grands arbres, la dernière maison de Franconville, située au numéro 233 de la rue de Paris, est un havre de paix. Quatre familles de travailleurs y cohabitent sans histoires et tous apprécient la vieille résidente au rez de chaussée, la veuve Darlan. La dame, malgré son âge avancé à l'esprit encore clair et elle n'est pas sourde Question santé, ça va encore, bien qu'un accident de voiture quelques années plus tôt lui ait causé une fracture à la jambe dont elle souffre toujours. Néanmoins, pas déterminée à rendre les armes, la veuve va claudicant, appuyée sur un gros bâton en guise de canne, chaque matin faire son marché. Cela étant, pour ne pas se surcharger inutilement, elle se fait livrer quotidiennement à domicile le pain et la viande. Enfin tout cela, il faut le dire au passé : la pauvre femme vient de mourir, victime d'un misérable voleur sans aucun scrupule. Le docteur Derome, médecin légiste, relèvera cinq fractures du crâne, toutes mortelles. L'un des coups a carrément fendu l'os en deux !

Les gendarmes, après avoir constaté le décès ainsi que la présence d'une brique (que l'on considère être l'arme du crime) aux côtés du cadavre, remarquent rapidement que le secrétaire de la veuve a été forcé et que les meubles de la chambre ont été intégralement inspectés. Pauvre femme, elle est sûrement morte pour pas grand-chose. Ses rentes étaient loin de faire d'elle une femme riche, à tel point que son fils, doreur-argenteur à Paris, lui fournissait une pension mensuelle de plusieurs centaines de francs ... Vu que nous sommes à la fin du mois, combien pouvait-il lui rester ? 150 francs, 200 au mieux...

Comme souvent dans ce genre de crime crapuleux, l'e bandit a agi avec précipitation, craignant sans doute trop de s'attarder sur place. Il en a oublié un coffret de métal rangé sous l'armoire à glace, et qui contenait des bijoux ainsi que le carnet de chèques de sa victime.

Avant toute chose il convient d'établir l'heure de la mort. Selon les premiers témoignages, elle a eu lieu vers 11 heures. En effet à 10h30, plusieurs personnes ont vu la veuve revenir de la borne fontaine voisine, avec son broc plein d'eau. Et, juste avant midi, le boulanger a eu beau sonner quand il est passé livrer son pain, il n'y avait pas âme qui vive.

Maintenant que le laps de temps est établi, reste à savoir qui est passé par là ! On entend les voisins et les témoins, et un fait assez troublant se dessine. Vers 11 heures, un jeune garçon boucher s'est présenté au numéro 233 avec de la viande à livrer, bien que personne dans le bâtiment n'en ait commandé. Deux personnes l'ont croisé : Mm Carqueville, qui avait déjà fait ses réserves et a refusé les côtelettes qu'il lui proposait et Mme Jourdain qui n'a pas fait la fine bouche, et a acheté la viande que sa voisine dédaignait. Le garçon a refusé de se faire payer : « Ce n'est pas la peine, vous me réglerez mardi » a-t-il dit.

Puis, sous les yeux de Mme Jourdain, il s'est dirigé vers l'appartement de la veuve Darlan, est entré sans frapper et a refermé derrière lui.

Plusieurs riverains, en fournissant leur emploi du temps, déclarent avoir également reçu une livraison de viande ce matin-là. Pae contre, d'autres personnes ayant elles aussi commandé rôti ou rumsteck, en ont été pour leurs frais ! Il n'est pas difficile de retrouver le commerçant qui fournit toutes ces personnes : il s'agit de Mr Marc Robois, qui tient la boucherie Place du Marché à Montigny les Cormeilles. Enfin, lui n'est responsable de rien, et de plus, il est encore prématuré d'affirmer que cette histoire de livreur de viande a quelque chose à voir avec le crime.

Pourtant dans les minutes qui suivent la découverte de cette information, un gendarme revient, portant des paquets de petite taille. Alors qu'il longeait un bois, il a vu ces étranges formes blanches sur le sol. Vérification faite, il s'agit des pièces de viande destinées à régaler les Franconillois, et qui sont désormais inutilisables, bonnes pour les fourmis et les animaux de la forêt !

Pourquoi diantre jeter de la bonne viande ? Décidément l'affaire prend un tournant singulier. A Montigny, le marchand donne aux gendarmes l'identité de son commis livreur : Marcel Morice, originaire de l'Orne, et qui doit fêter son dix-neuvième anniversaire dans 5 jours. Celui-ci est introuvable depuis l'heure du déjeuner. Et on peut dire que son départ a été précipité, comme le raconte Mr Robois : « Marcel est rentré vers midi sans adresser la parole à quiconque et il s'est rué dans sa chambre. Il en est ressorti, habillé en dimanche, et il s'est sauvé avant même que je puisse lui réclamer l'argent récupéré au cours de ses livraisons. Il devait y en avoir pour 1 500 francs au bas mot. »

Suivant son instinct, l'adjudant Fouquet de la brigade d'Argenteuil, se dirige à bicyclette vers la Patte d'Oie où il interroge tous les gens qu'il croise. Son idée se révèle payante puisqu'il arrive à remonter jusqu'à la gare de Montigny- Beauchamp, là où Morice a pris le train de 13h07 pour Paris ! Alors qu'il fait son rapport à son supérieur, un autre gendarme, le capitaine Blanchard surgit à bicyclette. A cent mètres de la boucherie Robois, sur le trottoir, des passants ont trouvé une clef tachée de sang. Vérification faite, il s'agit bien de la clef de l'appartement de la veuve Darlan. C'est désormais certain, le commis boucher ne peut être que l'assassin en cavale.

Oui, un assassin, car au vu des éléments récupérés, la préméditation est vite établie. C'est Mr Robois qui met la puce à l'oreille du substitut Gagnon et du juge Boyer, Mme Darlan ne devait pas être livrée en viande ce jour-là mais la veille. Or on n'a pas retrouvé la moindre pièce de boucherie chez elle ... à moins qu'elle n'ait tout consommé, ce qui semble improbable, Morice ne l'a pas livrée le samedi. Et comme aucun autre client ne s'est plaint, il a dû déposer toutes ses livraisons aux autres sauf au numéro 233. Il a donc délibérément choisi de ne pas aller chez elle ce jour là, un jour plus animé.

Marcel Morice est un manipulateur. En apparence aimable, d'une force considérable et sans sensiblerie au moment d'abattre un bœuf, poli avec la clientèle, serviable et honnête, il se révèle être une canaille, un de ces petits poseurs fainéants, qui hantent les dancings et dépensent sans compter pour satisfaire les désirs de leurs maîtresses- et le bougre en a plus d'une -! En somme, c'est un menteur, un panier percé et surtout un voleur surnois: suite à la fuite de son commis Mr Robois comprend tristement que les 5 000 à 6 000 francs qu'il ne parvient pas à retrouver en faisant ses comptes sont certainement passés au fil des mois dans la poche de son employé.

Le lundi matin à Franconville, la nouvelle brutale envahit les foyers: « Comment, Mme Darlan est morte ? »

Monsieur Suleau, horticulteur au numéro 113 de la rue de Paris en reste coi. Face à lui, Mme Dugal venue commander une gerbe funéraire a les larmes aux yeux



« Oui... elle a été assassinée par un **garçon boucher** de Montigny, vous savez le « beau Marcel » !!! Les yeux du fleuriste s'écarquillent encore plus. Tout pâle, il désigne un magnifique bouquet de fleurs blanches : ce n'est pas possible ... Vendredi, il m'a demandé de préparer ce bouquet pour sa fiancée et il devait le prendre ce matin... Il m'a dit que c'était son jour de congé ».....

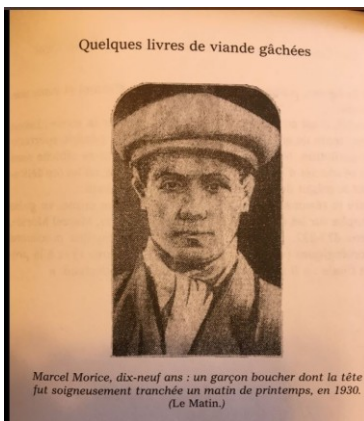
Après quelques minutes, Mr Suleau finit par aller chercher le bouquet destiné à l'amie de Moroce, et le tend à Mme Dugal : « Prenez les, je doute qu'il vienne les chercher. Vous les mettez sur le cercueil de votre amie ».

Pendant ce temps, à la gendarmerie on cogite. Comme les habitudes de noceur de Morice le conduisent régulièrement à Paris, les enquêteurs transmettent le message à leurs collègues de la capitale et dès le lundi matin les hôtels meublés locaux sont fouillés par les hommes de la police judiciaire tandis que la première brigade mobile surveille les portes de la ville pour retrouver l'individu répondant à ce signalement.

-Taille Un mètre soixante. Très trapu, rasé, les yeux noirs, la figure ronde, le teint clair.

Vêtu d'un veston violet foncé, d'un pull over marron portant un accroc dans le dos, d'un pantalon kaki, coiffé d'une casquette de nuance claire et chaussé de souliers vernis à élastiques.

Cependant, le capitaine Blanchard a une autre idée. Cela ne coûte rien d'essayer se dit-il en décrochant le téléphone : « Allo Mademoiselle, je voudrais entrer en communication avec la brigade de gendarmerie d'Argentan dans l'Orne. Oui, je ne quitte pas ». Au bout de quelques instants, Mr Blanchard obtient au bout du fil le capitaine Guennec et lui explique la situation. Le Normand promet de mettre ses hommes sur l'affaire et de tenir son collègue informé des progrès de l'enquête. L'idée est simple. Morice reste un gamin, et quand ça fait des bêtises, ça cherche à se réfugier chez papa et maman La surveillance du hameau du Poirier, à Vrigny, où vit la famille Morice s'impose donc.



Peu de temps après cette communication, un gendarme revient à la brigade, tout sourire, et dit à Blanchard : « Mon capitaine, j'ai retrouvé la sacoche du suspect ! Où ça ? Bonne nouvelle !!!!

Dans un bosquet au milieu des bois de Beauchamp »

C'est-à-dire, à quelques mètres de la ligne ferroviaire Paris-Pontoise. Du train, on a facilement pu se débarrasser du sac en le jetant par la fenêtre ! Le gendarme vide le contenu de la sacoche sur la table. Au milieu de livres de commande et de documents sans intérêt, voilà un coup de poing américain, fait maison, à partir d'un solide os de mouton !!! Mieux, voilà une barre d'acier, plus exactement c'est un outil de boucher destiné à débiter des pièces de bœuf, longue de trente centimètres et tachée de sang !!!!! La brique retrouvée à côté du corps perd son importance : voilà, la véritable arme du crime !

Ragaillardi par la découverte de cette sacoche plus qu'accusatrice, le capitaine

Blanchard contacte les policiers parisiens pour leur faire part de son idée. Aussitôt les inspecteurs se rendent à la gare saint Lazare et à la gare Montparnasse pour savoir si le suspect n'y a pas acheté un billet pour la Normandie. A Montparnasse, la réponse est positive. Un garçon ressemblant trait pour trait au signalement de Morice a pris l'express 477 de 17h30 le dimanche ! Cela veut dire que vers 20h il était à Argentan.

La surveillance s'accroît considérablement dans la région. Il est impossible que le meurtrier passe à travers les mailles du filet. Pourtant, c'est avec une certaine surprise que l'adjudant Talabot et le gendarme Fouquet, patrouillant près du bois des Marais-Sarteaux, voient Morice sortir d'un bosquet, les mains levées, et leur dire qu'il se rend.

Quelques minutes plus tard dans les locaux de la gendarmerie, Morice vide ses poches. Un billet de 5 francs, un briquet, et quelques photographies de jeunes femmes souriantes, les maîtresses de Morice : voilà tout ce qui reste du butin du garçon.

Assis dans le bureau du capitaine Guennec, le criminel pleurant et reniflant, fait le récit de son « aventure » en commençant par les circonstances du crime (j'ai tué cette pauvre femme avec un bâton en fer) dont il précise qu'il l'avait prémédité, puis continuant par son emploi du temps sitôt son arrivée à Argentan(dans le train, j'ai dîné au wagon restaurant et quand je suis parvenu à destination, je suis allé au cinéma. Ensuite, je suis allé à la maison close, j'y ai bu du champagne et n'en suis sorti qu'à 11heures ce matin). Quand il a vu les forces de gendarmerie déployées un peu partout au détour des chemins, il a immédiatement compris qu'elles étaient là pour lui, et il s'est caché dans les petits bois de Vrigny. Cependant, au crépuscule, affamé, le jeune homme en a eu assez...

Mais, le mobile du crime, quel est-il ? L'argent cela va de soi, mais jusqu'alors Morice avait su éviter toute dette personnelle. !!!!La réponse est d'ordre professionnel :

« Il y a trois semaines, j'ai majoré de 300 francs la note d'un client pour les détourner et il me fallait trouver cette somme pour rendre des comptes à mon patron. C'est alors que j'ai songé à tuer Mme Darlan, chez laquelle je pensais trouver des économies. En partant effectuer ma tournée, je me suis muni d'une cheville de métal, et arrivé chez la cliente, je me suis précipité sur elle. Elle faisait le ménage dans sa cuisine à ce moment – là. Je l'ai frappée. Quand elle est restée par terre, j'ai fouillé en hâte les tiroirs et l'armoire à glace, mais je l'ai vue qui se relevait. Alors



je suis retourné près d'elle, et je l'ai frappée trois fois, et de plus en plus fort. Après, je me suis enfui en emportant seulement quatre billets de 5 francs !!.....

Tandis qu'on inhume la **veuve Darlan** dans un cimetière de la capitale, le mercredi, le juge d'instruction Boyer insiste pour que Morice soit transféré en région parisienne. Le temps d'arranger les choses, le jeune criminel est reconduit à Pontoise le vendredi matin. Devant le juge, il réitère ses aveux sans rien oublier, et c'est toujours coiffé de sa casquette qu'il est enfermé à la prison de Pontoise, qui restera son domicile jusqu'à l'approche de son procès.

Le vendredi 29 novembre 1929 sa condamnation à mort ne provoque aucune surprise. Tout était réuni pour cela : la lassitude des juges de se montrer miséricordieux envers de telles petites ordures, l'éloquence de maîtres Zévaes et Valensi, défenseurs de la partie civile, dont la volonté de voir Morice expier sur l'échafaud était irrévocable. Maître Zévaes va même, pour accentuer ses propos, faire un résumé détaillé de tous

les crimes de sang commis par des mineurs les mois précédents.

L'interrogatoire mené par le président Pitié, n'apprendra pas grand-chose, car Marcel, l'œil désespérément sec, ne répond à aucune question ou presque ... Le seul moment amusant de ce procès, est le témoignage de ce serveur du wagon restaurant où Morice a dîné le soir du meurtre, et à qui il a laissé un pourboire plus que généreux : « Des clients comme ça, il en faudrait beaucoup...» Comme le président fronce les sourcils, il rajoute précipitamment « Assassins en moins comme de juste »

Cette cocasserie ne peut atténuer la violence du criminel qui a commis cet assassinat, comme on abat un bœuf !!! Une comparaison qui se tient, et c'est peut-être le plus grave. Tuer, soit, mais n'en éprouver pas plus de remords que quand on égorge un mouton !!!

Marcel Morice est exécuté le 2 Avril 1930. Pour la dixième fois en dix sept ans, les bois de justice sont montés sous le porche de la prison Saint-Pierre de Versailles. Tandis qu'Anatole Deibler et ses aides procèdent aux dernières mises au point sur la machine, le procureur Dehuc, le substitut Raimbaud et le juge Demay font irruption dans la cellule de Morice, suivis par maître Farge et l'aumônier Dubray. Le bruit produit par cette entrée matinale ne provoque aucune réaction de la part du condamné : il dort comme un nouveau-né. Il dort même si bien que le gardien-chef doit lui frapper plusieurs fois l'épaule pour l'éveiller. Néanmoins, dès qu'il a les yeux ouverts, il n'a pas besoin qu'on lui explique le pourquoi du comment. Il hausse les épaules en guise de réponse au procureur qui lui demande de faire preuve de courage et boit un verre de rhum sans parler.

C'est toujours sans desserrer les lèvres, mais d'un pas décidé que Marcel quitte sa geôle et se dirige vers le greffe pour y recevoir l'ultime communion. Tandis que les exécuteurs adjoints l'entourent pour le ligoter, il ingurgite un second verre d'alcool et fume une cigarette.

Bientôt il est soulevé de terre, et entraîné vers la sortie : l'abbé Dubray essaie de son mieux de lui dissimuler le pénible spectacle de la guillotine. Morice se contente de savourer sa dernière cigarette sans guère se soucier d'autre chose. Devant la bascule, on lui ôte le mégot des lèvres et on le pousse en avant.

Outre le résumé plus ou moins détaillé de son crime, en guise d'épithète sur les carnets d'exécution, Marcel Morice, numéro 323-227 n'aura droit qu'à « mercredi, temps clair, 5 heures du matin »